

# Guide du futur étudiant

Elaboré par les délégations d'ACTION SOCIALE d'Outre-Mer à destination des parents et des jeunes bacheliers qui font le choix de poursuivre leurs études supérieures en Hexagone

Ce guide n'est pas exhaustif mais il vous propose un condensé de toutes les aides et dispositifs auxquels il vous est possible de prétendre selon certaines conditions

En cliquant sur le lien  
[https://sorboutremer.wordpress.com/wp-content/uploads/2024/06/le\\_guide\\_pratique\\_pour\\_les\\_etudiants\\_ultramarins.pdf](https://sorboutremer.wordpress.com/wp-content/uploads/2024/06/le_guide_pratique_pour_les_etudiants_ultramarins.pdf)

vous aurez accès au Guide pratique pour les étudiants Ultramarins élaboré par SORB'OUTREMER l'association de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Logement

Passeport Mobilité

Sécurité sociale

Mutuelle

Bourse – Prêt bonifié

Pour financer les dépenses liées à l'installation dans un logement

- Ville différente de celle du domicile des parents
- Enfant âgé de 16 à 26 ans durant l'année scolaire
- Etude secondaires ou supérieures (techniques et professionnelles)

### AIDE pour le logement

- \* de 400 €
- \* frais de caution, honoraires d'agence, premier mois de loyer
- \* demande à déposer au plus tard 3 mois après la prise d'effet du bail de location

### PRET pour le logement

- \* de 500 à 1 800 €
- \* frais de caution, honoraires d'agence, premier mois de loyer et dépenses premiers équipement
- \* demande à déposer au plus tard 3 mois après la prise d'effet du bail de location
- \* jusqu'à 48 mensualités

- France ou Etranger

**Droit ouvert 1 fois/enfant et cumulable avec l'ensemble des aides et prêts sauf aide/prêt logement étudiant**

# TRANSPORT

## Le Passeport Mobilité Etudes LADOM

Le Passeport pour la mobilité des études [PME] est une aide de l'État au transport sur demande de l'étudiant entre son département de résidence vers la métropole, vers un autre département d'outre-mer ou vers un pays de l'Union Européenne.

Cette aide est attribuée sous condition de ressources aux étudiants âgés de moins de 29 ans qui ne peuvent poursuivre leurs études supérieures sur le territoire guadeloupéen, soit en raison de l'inexistence de la filière, soit en raison de la saturation de celle-ci.

En cas d'éligibilité, cette aide permet de bénéficier d'une prise en charge par année universitaire, à hauteur de 100% du prix du billet d'avion, en aller simple ou en aller-retour.

Téléchargez ici la brochure

[https://ladom.fr/wp-](https://ladom.fr/wp-content/uploads/2024/04/LADOM_PLAQUETTE_VIE_ETUDIANTE_BD_PaP-070324.pdf)

[content/uploads/2024/04/LADOM\\_PLAQUETTE\\_VIE\\_ETUDIANTE\\_BD\\_PaP-070324.pdf](https://ladom.fr/wp-content/uploads/2024/04/LADOM_PLAQUETTE_VIE_ETUDIANTE_BD_PaP-070324.pdf)

Les critères d'éligibilité de LADOM sont :

- Être Résident habituel en Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Guyane, Réunion ou Mayotte
- Ne pas dépasser le plafond de revenus de 26 631 € sur la base des revenus perçus en 2023 par le foyer
- Être étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France hexagonale ou dans le cadre d'un programme européen dans un état membre de l'Union européenne ou un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- le cursus visé par l'étudiant, doit être saturé ou inexistant dans son territoire d'origine. Un justificatif (d'inexistence ou de saturation du cursus) à récupérer auprès du rectorat ou de l'université, sera à remettre par l'étudiant



### CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

#### Couverture sociale des étudiants

Si vous vous inscrivez pour la 1<sup>re</sup> fois dans un établissement d'enseignement supérieur, vous ne changez pas de régime obligatoire d'Assurance maladie (régime général, MSA ...). En pratique, le régime est souvent celui de vos parents. Il en sera de même l'année qui suit.

### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

**Pour compléter les remboursements** de l'Assurance maladie, vous pouvez adhérer à une complémentaire santé (mutuelle).

Pour cela, vous avez le choix entre :

- Une mutuelle étudiante
- Ou la mutuelle de vos parents
- Ou tout autre organisme complémentaire.

Sous condition de ressources, vous pouvez avoir droit à la complémentaire santé solidaire (C2S).

**MUTUELLE**

**Assurance complémentaire**

**Mgéfi**  
groupe matmut

**MGEFI**

Désormais étudiant, vous pouvez tout à fait rester adhérent à la Mgéfi en tant qu'ayant droit, et ce, jusqu'à la fin de l'année de votre 27ème anniversaire.

Si vos droits au regard de l'Assurance maladie sont ouverts en votre nom propre, il convient de nous adresser son attestation de droits afin de mettre en place le lien Noémie sous votre propre numéro de Sécurité sociale.

**masfip**  
UNIS & SOLIDAIRES

**MASFIP**

**Jeunes étudiants**

La MASFIP peut intervenir, après conseil et orientation pour la mise en oeuvre de toutes les aides légales et réglementaires y compris les prêts étudiants lorsque c'est possible, pour aider à concilier le budget familial et celui inhérent aux études.

[https://www.masfip.fr/img\\_base/references/flyer-famille-vjuin2022.pdf](https://www.masfip.fr/img_base/references/flyer-famille-vjuin2022.pdf)

# BOURSE

## Allocation d'ETAT et du PAYS



### BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX

<https://MesServices.etudiant.gouv.fr>

- La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS) est une aide financière pour les étudiants qui rencontrent des difficultés matérielles pour poursuivre des études supérieures
- Être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse
- Être titulaire du baccalauréat français ou d'un titre ou diplôme admis en dispense ou en équivalence pour l'inscription en première année d'études supérieures
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'UE, d'un autre état partie à l'espace économique européen ou de la confédération suisse. Étudiants de nationalité étrangère sous certaines conditions
- Être inscrit en formation initiale et suivre des études à temps plein dans une formation habilitée à recevoir des boursiers

### LES AIDES REGIONALES

<https://aides.regionguadeloupe.fr>

- L' aide régionale aux étudiants
- Prêt à taux zéro avec prise en charge des intérêts par la Région
- Réservation de logements à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) pour les étudiants de niveau master et plus, et les étudiants admis en 1ère année à Sciences Po Paris (40 logements)

# Liens utiles

- ASFL : Action Sociale Finances Logement : [www.asfl.finances.gouv.fr/](http://www.asfl.finances.gouv.fr/)
- LADOM PASSEPORT MOBILITE ETUDES : <https://ladom.fr>
- MGEFI : <https://www.mgefi.fr>
- MASFIP : [www.masfip.fr](http://www.masfip.fr)
- Caisse d'allocations familiales : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) : simulation de l'aide personnalisée au logement et dépôt de la demande en ligne
- Le site des services étudiants qui regroupent toutes les démarches à faire : parcoursup, demande de dossier social étudiant, logement .... [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)
- La REGION GUADELOUPE : <https://aides.regionguadeloupe.fr>
- [https://sorboutremer.wordpress.com/wpcontent/uploads/2024/06/le\\_guide\\_pratique\\_pour\\_les\\_etudiants\\_ultramarins.pdf](https://sorboutremer.wordpress.com/wpcontent/uploads/2024/06/le_guide_pratique_pour_les_etudiants_ultramarins.pdf)

→